

Présences :

Messieurs	Bruno da Silva Pascal Uehlinger Marc Kilcher	Maire Conseiller administratif Conseiller administratif
Monsieur	Florian Wünsche	Président du Conseil municipal
Mesdames	Alimi Masha Bersier Julie Cauvin Francesca Menoud Jacqueline N'Guessan Pélagie	Munier Alexandra Mancini Françoise Munier Alexandra
Messieurs	Avigdor Daniel Bickel Pierre Boux de Casson Fabrice Calame Philippe Camuglia Joseph Germann Martin Gregori Roberto Knörr Stephen	Peyraud Alexandre Piguet Frédéric Ruppen Xavier Saudan Guy Stark Richard Thomas Sebastien Ventouras Thierry Wünsche Florian
Excusé(e)s	Daniel Loureiro Virginie Moro Alain Nicolet	

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur:

1. Approbation du procès-verbal du 14 mai 2024
2. Assermentation de Mme Francesca Cauvin, Conseillère municipale en remplacement de M. Philippe Noël, Conseiller municipal démissionnaire
3. Communications du bureau du Conseil municipal
4. Communications du Conseil administratif
5. Rapports des commissions
6. Demande d'un crédit d'étude de CHF 130'000.- pour déterminer le coût de remplacement du chauffage de l'immeuble locatif situé du 9 au 23 de l'avenue Adrien-Jeandin
7. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 71'000.- pour optimiser la gestion des déchets dans les bâtiments communaux
8. Motion du groupe Centre-VL « un soutien concret aux familles thônésiennes pour la pratique d'activités sportives et culturelles »
9. Demande d'un crédit complémentaire de CHF 222'000.- pour des travaux d'aménagement de la Mairie et de son extension. Il s'agit du solde à faire voter du projet initial devisé à CHF 380'000.- qui n'a été accepté qu'en partie par le cm en mars dernier (seuls CHF 158'000.- ont été votés).
10. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 400'000.- pour réaliser un programme d'arborisation communal
11. Remaniement parcellaire, division, cession, constitution, radiation et ajustement de servitudes et cession à terme à titre gratuit - parcelles 3787, 3788, 6730, 6693, 6870, 6871, 6872 de Thônex et autres sises chemin Louis Valencien – chemin Etienne Chennaz - transferts au patrimoine administratif et ouverture de divers crédits
12. Constitution de servitude d'usage d'espace public en faveur de la Ville de Thônex grevant la parcelle 6662 de Thônex, propriété de l'Etat de Genève – parc Motrice-Picasso
13. Demande d'un crédit complémentaire de CHF 647'109.- pour couvrir le dépassement de crédit des travaux d'extension du parking de la piscine et de la dépollution du sol

14. Demande d'un crédit d'étude de CHF 225'000.- pour la rénovation de l'Auberge communale
15. Motion du groupe UDC «Voie Verte, pour plus de sécurité »
16. Motion du groupe UDC « Genève notre Patrimoine »
17. Propositions du Conseil administratif et réponse aux questions
18. Questions écrites
19. Propositions individuelles
20. Divers

Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance à 20h01.

Mme Moro, M. Loureiro et M. Nicolet sont excusés.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mai 2024

➤ **Par 21 voix pour et 1 abstention, le procès-verbal de la séance du 14 mai 2024 est approuvé.**

2. Assermentation de Mme Francesca Cauvin, Conseillère municipale en remplacement de M. Philippe Noël, Conseiller municipal démissionnaire

Le Président demande à Mme Francesca Cauvin de se lever, de lever la main droite et de dire « Je jure ou je le promets solennellement ».

Il donne lecture de la prestation de serment (art. 8 LAC) :

- d'être fidèle à la République et Canton de Genève ;
- d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;
- de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

Le Président prend acte de la prestation de serment de Mme Francesca Cauvin et lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil municipal.

La parole est donnée à M. Calame pour lecture de la délibération.

Assermentation
Mme Francesca Cauvin

- Vu la démission de M. Philippe Noël, Conseiller municipal en date du 30 avril 2024 ;
- Vu les articles 164, 165 et 180 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982,
- Vu l'article 8 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,
- Vu l'acceptation du mandat de Conseillère municipale par Mme Francesca Cauvin ;
- Vu la lettre de la Chancellerie d'Etat, service des votations et élections du 15 mars 2024 ;

il a été procédé :

par M. Florian Wünsche, président, en présence du Conseil municipal réuni en séance le 18 juin 2024 ;

à l'assermentation de Mme Francesca Cauvin, Conseillère municipale en remplacement de M. Philippe Noël démissionnaire.

3. Communications du bureau du Conseil municipal

Le Président annonce qu'à 23h00, le point 17 de l'ordre du jour intitulé « propositions du Conseil administratif » sera abordé.

M. Calame indique que le bureau souhaite préciser quelques éléments sur le nouveau système de traitement des projets de délibérations votées au Conseil municipal, étant donné les interrogations sur le sujet.

Précédemment, les objets passaient d'abord en commission technique, puis en commission des finances pour finir au CM. La décision a maintenant été prise de laisser le Conseil administratif venir au bureau avec les projets de délibérations qu'il souhaite traiter. Si le bureau est unanime pour renvoyer en commission, l'objet y sera d'abord traité pour ensuite revenir au CM. Sinon, le bureau peut le soumettre directement au CM. Typiquement, les points 9 à 15 de cet ordre du jour n'ont pas été traités préalablement en commission, mais il est possible aux commissaires de demander leur renvoi au début de chaque point.

4. Communications du Conseil administratif

La parole est donnée à M. Bruno da Silva, Maire.

Conseil des habitants

Le Conseil des habitants s'est tenu pour la première fois la semaine passée. Avec 130 à 150 personnes, le succès a été au rendez-vous. La suite du processus est lancé, avec des tables délibératives qui vont être complètes étant donné le nombre d'inscrits et les places disponibles.

Challenge des services

Une matinée sportive a été organisée pour resserrer les liens entre les collaboratrices et collaborateurs.

Tournoi de pétanque des élus et collaborateurs

M. da Silva adresse les félicitations de mise à M. Peyraud, nouveau tenant du titre.

Voyage du Conseil municipal

La ville de Dijon a été choisie comme nouvelle destination, le weekend du 4 au 6 octobre.

Gratuité des transports publics

La subvention communale de soutien sera revue pour l'année prochaine étant donné que la gratuité des transports publics sera effective dès lors.

Nouvelle politique de la nouvelle politique publique pour la jeunesse

La structuration avance, une commission y sera dédiée dès la rentrée. La même démarche que pour la politique publique des seniors est suivie, bien que plus large et plus ambitieuse. L'idée générale est de mieux allouer les ressources, et monter drastiquement les exigences. La nouvelle structure du service social permet de mieux piloter le réseau depuis quelques années, et la période des largesses et des soutiens inconditionnels est terminée. Les partenaires sont priés de mieux répondre aux exigences communales, de mieux coopérer entre eux et d'atteindre les objectifs tangibles. Le cas échéant, la diminution ou la suppression du financement n'est pas un tabou.

Correspondants de nuit

Le recrutement est conclu, le démarrage se fera prochainement. Le numéro de téléphone précédent a été récupéré.

Mon été à Thônex

Le début de l'été marque le début d'une série de manifestations qui comptera différentes animations dans les quartiers, dont des cours de français dans les parcs, et les Chapiteaux enchantés pour les plus petits.

Pianos égarés

L'édition 2024 s'est déroulée dans un lieu insolite, le cimetière, et a rencontré un franc succès.

Fête de la musique

Malgré la météo et les incidents, la manifestation a aussi été un succès.

Fête des écoles

Les élues et élus sont conviés à participer au défilé et à la réception du corps enseignant auparavant.

Fête nationale

La manifestation sera pensée autour de l'identité suisse, un moment de partage auquel **M. da Silva** espère voir les commissaires nombreuses et nombreux.

Journée des associations

La deuxième édition de cette manifestation aura lieu le 31 août.

Cinéma en plein air

Le cinéma vient clôturer le programme estival.

Intempéries

Les pompiers sont intervenus à de nombreuses reprises lors des intempéries de la semaine passée. Ils ont dû gérer des appels de communiers en direct, puisque la centrale d'appel du SIS était indisponible pendant plusieurs minutes.

Recrutement de sapeurs-pompiers volontaires

Des publicités vidéos sur les réseaux sociaux vont bientôt circuler. Une réflexion générale est lancée sur la création du dispositif ambitieux qu'est une école de pompiers.

Sauveteurs auxiliaires

La question se pose de savoir comment revaloriser les fonctions de ce corps de métier. L'ambition est de leur assigner des tâches plus précises et d'en faire un maillon essentiel de la chaîne sécuritaire thônésienne en les spécialisant sur certains types d'interventions, en renforçant leur système de formation et d'exercices, et en ancrant leur partenariat avec les pompiers.

La parole est donnée à M. Pascal Uehlinger, Conseiller Administratif.

Les points attribués à M. Uehlinger ayant déjà été traités, il indique qu'il réserve ses interventions aux délibérations des points suivants.

La parole est donnée à M. Marc Kilcher, Conseiller Administratif.

Présentation des nouveaux APM

M. Kilcher salue l'agent M. Fabio Mortagua, qui vient de la police cantonale, et l'appointé Sébastien Zbinden, qui vient de la Ville de Genève. Peter Hess rejoindra l'équipe le 1^{er} août.

Voisins vigilants

Une première rencontre s'est tenue le 27 mai, à laquelle ont participé une vingtaine de personnes représentant des différents quartiers de la commune. L'idée est de sensibiliser aux enjeux de sécurité comme les cambriolages, ainsi que de fournir un relai à la police municipale dans l'échange d'informations.

Bourse aux vélos

La manifestation, tenue le 22 juin, est organisée par les polices de Chêne-Bourg et de Thônex. L'enjeu est de sensibiliser les utilisateurs estivaux à l'importance d'avoir un vélo en bon état, en plus d'offrir l'occasion d'en vendre ou en acheter.

Analyse Visispeed

Le radar était placé sur le tronçon de Belle-Terre, limité à 30km/h. Sur une semaine, 48% des véhicules étaient en dépassement. Le nombre total de passages s'élève à 4'000.

Restaurant du centre sportif Sous-Moulin

Le restaurant a limité ses horaires et fermera ses portes d'ici le 30 juin. Le bureau du Conseil intercommunal travaille à une solution pour la rentrée concernant au moins les buvettes. La procédure d'attribution du restaurant prendra probablement plus de temps. Les arriérés de loyer de ce dernier ont mené à la décision de fermeture.

Levée des déchets en porte à porte

Une phase test a été lancée sur la zone Malpras-Verchères, où les levées sont réduites à une par semaine plutôt que deux, le lundi, et encourager ainsi l'utilisation des écopoints. Le bilan n'a pas été exceptionnel. La réduction en kilos par habitant a été plutôt faible, et de nombreux déplacements supplémentaires ont été nécessaires. La phase test ne sera donc pas poursuivie. En revanche, un bon enseignement a été de constater que la mise à disposition de poubelles vertes pour les déchets de cuisine a suscité un important attrait. La conclusion est que la deuxième levée d'ordures ménagères en porte-à-porte ne sera pas supprimée, mais les écopoints seront renforcés par des poubelles vertes dédiées aux déchets de cuisine.

5. Rapports des commissions

- **M. G. Saudan, président de la commission cohésion sociale**

La séance du 21 mai 2024

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur

1. 18h30 Association pour le bateau Genève
2. 19h15 Association La Roseraie
3. 20h00 Association Konétoa
4. Divers
5. Approbation du procès-verbal du 23 avril 2024

M. Saudan rapporte que la séance s'est tenue en présence du Conseiller administratif M. da Silva. Les associations pour le bateau Genève, La Roseraie et Konétoa ont été reçues. Il n'y a pas eu de vote.

- **M. T. Ventouras, président de la commission culture**

La séance du 4 juin 2024

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur

1. Approbation du procès-verbal du 16 avril 2024
2. Journée des associations
3. Fonds d'art - état des lieux / logo / projets en cours
4. Retour sur le jumelage
5. Divers

M. Ventouras indique que Mme Moro a été remplacée par Mme Mancini et M. Noël par M. Loureiro. M. da Silva était accompagnée par Mme Herger, nouvelle cheffe du service culture et manifestations. Le procès-verbal du 16 avril 2024 a été approuvé par 5 oui et 2 abstentions. Un retour a été donné sur la Journée des associations et le jumelage, ainsi qu'un état des lieux du Fonds d'art. La séance s'est terminée à 20h45.

- **M. F. Wünsche en remplacement de M. P. Calame, président de la commission finances**

La séance du 6 juin 2024

Ordre du jour

Discussion et ou vote sur

1. Approbation du procès-verbal du 2 mai 2024
2. Divers

Le Président rapporte qu'il a remplacé M. Calame en tant que président de commission. Un des points abordés sera traité au point 10 de la présente séance, soit la demande d'un crédit d'engagement de CHF 400'000.- pour réaliser un programme d'arborisation communal, en attendant la mise en place du plan cantonal d'arborisation et les subventions qui l'accompagneront. L'idée de la demande est d'entamer l'augmentation de la canopée sur le territoire communal, un projet dont le coût total est devisé à CHF 3'900'000.- et qui pourrait faire l'objet d'un subventionnement partiel, voire total, du canton. M. Philippe, responsable des espaces verts a répondu à diverses questions quant aux coûts et lieux de plantation.

6. Demande d'un crédit de CHF 130'000.- pour étudier le remplacement du chauffage de l'immeuble locatif situé du 9 au 23 de l'avenue Adrien-Jeandin

Préambule

Le Président donne la parole à M. Uehlinger, Conseiller administratif délégué aux travaux, bâtiments.

M. Uehlinger indique que ce sujet a déjà été traité deux fois en commission. Il s'agit d'un crédit d'étude, et le coût définitif approximatif du remplacement lui-même sera de CHF 1'200'000.-. Les immeubles en question sont propriété de la commune et leur système de chauffage vétuste et obsolète doit être remplacé par un qui ne consomme pas d'énergie fossile. Il donc été décidé en commission de coupler le chauffage à celui de l'école Adrien-Jeandin et d'y adjoindre une PAC pour 50% de la puissance de chauffe. Le coût de CHF 130'000.- est réparti en trois rubriques telles que décrites dans l'exposé des motifs. **M. Uehlinger** invite les commissaires à voter en faveur du crédit.

La parole n'étant pas demandée pour débat, elle est donnée à M. Stark pour lecture de la délibération.

Délibération

Demande d'un crédit de CHF 130'000.- pour étudier le remplacement du chauffage de l'immeuble locatif situé du 9 au 23 de l'avenue Adrien-Jeandin

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettres e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu que l'actuelle installation de production de chauffage de ce groupe d'immeuble locatif est très ancienne et vétuste et qu'en cas de panne elle ne pourrait plus être réparée,
- Vu qu'une pré-étude a démontré que ce bâtiment pourrait être alimenté depuis l'école Adrien-Jeandin par un système de pompe à chaleur air/eau couplé à la production de chaleur existante ce qui permettrait de réduire de moitié la puissance nécessaire,

- Vu que ce crédit d'étude permettrait d'aboutir à un projet détaillé et chiffré des coûts de chauffage, d'électricité et de régulation de chauffage et d'obtenir l'autorisation de construire délivrée par les services cantonaux,
- Vu l'exposé des motifs présenté par le service technique communal,
- Vu l'avis favorable à la commission travaux et bâtiments du 25 janvier 2024,
- Vu que l'immeuble locatif 9 à 23 de l'avenue Adrien-Jeandin est enregistré au patrimoine financier du bilan de la Commune,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 23 voix pour, soit à l'unanimité

1. De procéder à une étude de remplacement du chauffage de l'immeuble locatif propriété de la commune, situé 9 à 23 de l'avenue Adrien-Jeandin, celui-ci pouvant être alimenté depuis l'école Adrien-Jeandin situé à proximité par un système de pompe à chaleur air/eau couplé à la production de chaleur existante.
 2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 130'000.- destiné à cette étude.
 3. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.
 4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement.
 5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.
- 7. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 71'000.- pour optimiser la gestion des déchets dans les bâtiments communaux**

Préambule

Le Président donne la parole à M. Kilcher, Conseiller administratif délégué aux espaces publics.

M. Kilcher indique que ce crédit s'inscrit dans une volonté d'aligner la politique de recyclage communale dans l'ensemble des services et d'assurer une vraie politique de tri qui mènera à la réduction des levées en porte-à-porte.

Discussion

M. Bickel rappelle qu'il existe une volonté de modifier la politique d'achat des institutions, et d'améliorer le tri des déchets. Il pense qu'un troisième point pourrait être de réduire la production de papier étant donné l'informatisation des outils de l'administration. Finalement, il demande combien d'installations communales vont être concernées par cette opération de tri.

M. Kilcher répond qu'un coût par site a été déterminé, mais la réflexion n'a pas été poussée plus loin et consistera à voir qui sont les producteurs de déchets.

M. Knörr s'enquiert de savoir si les salles louées bénéficieront de l'amélioration, notamment les locaux de vote.

M. Kilcher répond par l'affirmative en précisant que l'ambition est de mettre à niveau l'ensemble des locaux de l'administration publique, y compris ceux dédiés à la location.

La parole n'étant plus demandée, elle est donnée à M. Bickel pour lecture de la délibération.

Délibération

Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 71'000.-
pour optimiser la gestion des déchets dans les bâtiments communaux

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le plan de gestion des déchets 2020-2025 du canton de Genève qui vise à réduire de 20% le volume des déchets produits dans le canton et d'améliorer la qualité du tri,
- Attendu que les administrations publiques et les institutions de droit public sont considérées comme des entreprises et que les déchets produits par ces entités doivent être quantifiés et relevés séparément des ordures générées par les habitants de la commune,
- Attendu que le plan de gestion des déchets la ville de Thônex prévoit :
 - l'acquisition et l'installation de modules de tri et de conteneurs spécifiques dans les locaux de l'administration communales et les institutions de droit public installées sur le territoire de la ville de Thônex ;

- la suppression des corbeilles individuelles de bureau ;
 - un soutien au personnel grâce à l'instauration de méthodes efficaces de tri des déchets,
- Vu la présentation faite en commission espaces publics le 12 mars 2024,
 - Vu l'exposé des motifs présenté par le service technique,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 23 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au Conseil administratif, sur la rubrique 73.311 de l'exercice 2024, un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 71'000.- pour permettre l'acquisition et l'installation de modules de tri et de conteneurs spécifiques au sein de l'administration communale et dans les institutions de droit public, à savoir dans les écoles et les structures de la petite enfance de Thônex, afin de réduire le volume des déchets produits par ces entités publiques. Cette initiative sera mise en œuvre en retirant les poubelles individuelles des bureaux et en encourageant le personnel à adopter des méthodes de tri des déchets plus efficaces, dans le but de promouvoir une culture du tri et du recyclage plus dynamique.
 2. Ce crédit budgétaire supplémentaire sera couvert par des plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges, voire par le capital propre.
- 8. Motion du groupe Centre-VL signée par Mmes Pélagie N'guessan Dessi et Laurence Raiöla « Un soutien concret aux familles thônésiennes pour la pratique d'activités sportives et culturelles »**

Le Président cède la parole aux auteures de la motion pour qu'elles en donnent lecture. Mme N'Guessan y procède (cf. annexes).

Discussion

M. Knörr indique que l'UDC va soutenir la motion. L'actualité récente montre l'utilité d'avoir une jeunesse entraînée et apte à l'effort physique. L'UDC souhaite cependant souligner la mauvaise répartition de l'argent dédié au sport. Les équipes phares ont tendance à phagocyter les subventions aux dépens des équipes de sport en salle.

M. Camuglia se pose des questions sur ce chèque, sensé être adressé à toutes les familles et qui doit donc prendre en compte tous les revenus. Deuxièmement, les fourchettes d'âges, les montants, la fréquence ou encore la situation familiale ne sont pas précisés, de même que la répartition entre activités culturelles et sportives. **M. Camuglia** présume que les auteures de la motion ont calculé combien l'opération coûterait en fonction des facteurs évoqués. La motion ne semble pas indiquer quels seraient les clubs et association couverts par les subventions, ou encore si elles s'étendraient aux Trois-Chênes, ce qui paraîtrait logique étant donné l'activité du CSSM. La motion évoque la culture mais ne donne pas d'exemples dans ce domaine. De plus, il est question de la soumettre en commission des finances alors qu'elle pourrait être traitée soit en commission jeunesse et sport, soit en commission culture, voire les deux réunies.

Ainsi, **M. Camuglia** estime la motion électoraliste et mal ficelée, et demande au nom de l'Alternative que les auteures la retire.

Mme N'Guessan attire l'attention sur le fait que la motion invite à étudier la création du chèque, et ne comporte donc pas tous les éléments que M. Camuglia a évoqués, notamment les critères, les clubs et associations couverts par cette subvention. L'idée générale est de pouvoir offrir un accès facilité aux activités sportives et culturelles aux familles de la commune.

M. Camuglia demande de nouveau de préciser quelles activités culturelles sont visées, et si la motion ne devrait pas être traitée en commission jeunesse et sport et/ou culture. **Mme N'Guessan** estime que les informations souhaitées se trouvent dans la motion, et trouve qu'il n'est pas utile de définir une activité culturelle puisque cela est assez évident.

M. Avigdor donne lecture d'une intervention au nom du PLR.

Mesdames, Messieurs,

Mylène Farmer, dans une de ses chansons, disait : « dis-moi oui, mais non ».

C'est un peu cet air qui nous a trotté dans la tête à la lecture de cette motion.

Une forte envie de dire oui, mais... non. Et pourtant, le sport, « mon dieu que c'est bon » – pour continuer sur ces paroles que notre conseiller administratif délégué aux karaokés connaît sûrement parfaitement !

Dire oui, car dans le fond, cette motion est une bonne idée pour encourager à la pratique d'un sport, et à l'augmentation du nombre d'adeptes de renforcements musculaires divers et variés, qui par leur forme éclatante, permettront d'éviter une trop forte hausse des coûts de la santé !

Mais, telle la fée Clochette murmurant à l'oreille de Peter Pan, notre petit ange PLR – ou démon pour certains ; on vous laisse le choix – s'est posé sur nos épaules – droites, évidemment ! - et nous a dit :

« Avez-vous vu les montants que nous avons investi au CSSM et les très nombreuses infrastructures mises à disposition de la population ? Et avez-vous pensé aux personnes qui, grâce à leurs impôts communaux, avaient permis de financer tout cela ? Cette classe moyenne, qu'on prend parfois trop facilement pour la vache à lait, et qui finance sans pouvoir bénéficier de subventions, vous ne l'oublierez pas, n'est-ce pas ? »

Alors, nous avons eu envie de dire non. Non à une politique de l'arrosoir, où l'on déverse des subventions à flot sans se soucier de qui a rempli cet arrosoir.

C'est alors que nous est apparu sur nos épaules gauche, cette fois, un petit lutin Centre-Verts libéraux – car oui, comme chacun le sait, il n'y a que le PLR qui soit angélique – et qui nous a rappelé de respirer un grand coup, de reprendre nos esprits - après une légère perte de connaissance de certains d'entre nous, qui nous prend lorsqu'on nous parle de dépenser quelque chose - et nous a conseillé de relire cette motion.

Et finalement, en vérité nous vous le disons : les invites sont bien faites.

Elles laissent le soin de fixer tous les détails de l'idée initiale : montant de la subvention, critères pour le choix des associations sportives et surtout : règles d'attribution pour les bénéficiaires.

Nous serons donc extrêmement attentifs au cadre qui sera donné pour la mise en application de cette motion, le tout visant une maîtrise des deniers publics - qui est notre marque de fabrique.

Ainsi, nous vous recommandons d'accepter cette motion, et en ferons de même !

M. Knörr déclare que l'UDC va défendre le « pseudo-centre » dans cette motion. Certes, la motion est électoraliste, mais toutes les motions le sont dans la mesure où les élus et élus soumettent des propositions en faveur de leurs électrices et électeurs.

M. Ruppen attire l'attention sur le fait que la motion est remplie de sophismes et de lieux communs. Le sport est déjà soutenu fortement par la commune, et **M. Ruppen** ne comprend pas le sens de la motion.

La question se pose de savoir si le chèque est destiné à des familles qui n'ont pas les moyens de payer les cotisations, et à ce moment le projet devient social et devrait être étudié de ce point de vue. L'aspect infrastructure relève de l'investissement et n'a donc pas de rapport avec la motion puisque les infrastructures existent déjà. **M. Ruppen** invite le Centre-VL ainsi que le PLR à écrire des motions plus succinctes.

Mme Raiöla pense que pour le sport, une étude est demandée et le Conseil administratif déterminera à qui le chèque sera destiné s'il est voté ce soir.

M. Piguet rapporte qu'il a eu la chance d'assister samedi dernier à un spectacle de danse magnifique produit par une compagnie sise sur la commune. Les effectifs sont bien plus faibles aujourd'hui qu'avant le Covid, qui a eu un effet délétère indéniable sur la activités sportives et culturelles. Il existe en outre l'utilisation excessive des téléphones portables par la jeunesse, dont il serait bon de se détacher ne serait-ce qu'un moment par la pratique d'un sport ou d'une activité culturelle. **M. Piguet** invite donc à voter en faveur de la motion.

M. Calame avance que la gauche a déposé qu'une seule motion au CM en quatre ans, elle est donc peu à même de donner des conseils sur leur rédaction. La présente motion est une demande d'étude avant tout, parce qu'il n'existe pas de solution toute faite. Il n'est pas connu à ce stade quel est le taux de familles qui font recours à des chèques pour leurs enfants. Une fois déterminé, les montants et la répartition des chèques pourront être définis. Le but de la motion est effectivement d'aider les familles. Certaines activités sportives et/ou culturelles sont très onéreuses. **M. Calame** ne comprend pas comment la gauche peut rejeter une motion en faveur des familles, une proposition concrète qui peut certes être encore travaillée, mais qui représente au moins une idée, alors que la gauche n'en a pas eu ces dernières années.

Mme Mancini attire l'attention sur le fait que la motion invite le CA à réfléchir à une proposition de solution pragmatique et financièrement viable. Elle lui fait confiance dans cette mission. À titre personnel, faisant partie de la classe moyenne, elle estime que même une petite aide serait bienvenue.

M. da Silva rappelle que ce texte a déjà été reporté d'une autre séance et qu'il accapare beaucoup de temps alors que trois quarts du CM semble en sa faveur. S'agissant de la dernière séance avant la rentrée de septembre, des points importants sont à valider avant l'été. La politique politicienne devrait donc être mise de côté. Les principaux concernés par la motion sont le CA et l'administration, appelés à tout faire. Ce dernier va probablement s'inspirer de Vernier et Meyrin, où le groupe PLR est à l'origine de la même initiative. **M. da Silva** conclut en suggérant à M. Camuglia de faire preuve de la même rigueur et de la même intensité de propos pour savoir comment financer 150 places de crèches pour l'équivalent de 10% du budget communal.

M. Stark aimerait définir ce soir dans quelle commission cette étude sera faite. **M. da Silva** relève que la motion précise qu'il s'agit de la commission finances. Il faut donc soit un amendement pour corriger cette notion, soit un vote pour la confirmer.

M. Ruppen estime que le nœud du problème consiste à savoir qui cibler, et comment.

Il n'a pas critiqué la motion sur son contenu, notamment social, mais sur sa forme brouillonne remplie de lieux communs, qui vise au fond un chèque étudié en commission finances. Pour **M. Ruppen**, il ne s'agit pas d'un projet mais d'une motion électorale déposée aussi dans d'autres communes genevoises.

En l'absence d'autres prises de parole et étant donné le retrait de demande d'amendement de M. Stark, le Président soumet la motion au vote.

Un soutien concret aux familles thônésiennes pour
la pratique d'activités sportives et culturelles

Considérant :

- Les bienfaits de la pratique sportive et des activités culturelles pour la santé, le développement personnel et le vivre-ensemble ;
- Les potentielles difficultés financières qu'induisent les coûts à la pratique de ces activités en club ou association pour de nombreuses familles thônésiennes ;
- Le faible coût d'une mesure ciblée, pour des effets individuels importants; l'importance de soutenir activement les clubs et associations sportives et culturels de notre commune.

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif

Par 15 voix pour et 8 abstentions,

A soutenir cette démarche qui se veut une mesure directe, concrète et efficace pour nos communiers.

- A étudier la création d'un « chèque famille » pour nos communiers ;
- A définir les critères des clubs et associations couvertes par cette subvention en privilégiant les entités thônésiennes ou implantées dans les Trois-Chêne ;
- A définir un règlement d'attribution de ladite subvention ;
- A présenter le fruit de ses réflexions en commission finances.

9. Demande d'un crédit complémentaire de CHF 222'000.- pour des travaux et aménagements à la Mairie et au centre de voirie

Préambule

Le Président donne la parole à M. Uehlinger, Conseiller administratif délégué aux travaux, bâtiments.

M. Uehlinger indique que ces montants étaient à l'origine inscrits dans le budget de fonctionnement comme travaux spéciaux. Ils ont finalement été retirés du budget 2024 pour l'équilibrer, sachant que le CA reviendrait avec ces points en tant que crédit d'investissement au niveau du CM. La nouvelle structure permet de voter les objets de suite ou les renvoyer en commission. Une solution hybride a été trouvée, où la partie urgente des objets ont été votés pour CHF 158'000.-. L'autre partie a été discutée en commission travaux, ce qui semble assez serein et sain selon **M. Uehlinger**.

Les objets à voter ce soir comportent un aménagement acoustique dans la cafétaria du personnel, la dépose de films de sécurité doublés de filtres UV sur les vitres au rez-de-chaussée, des écrans d'information et la rénovation de l'ascenseur.

Discussion

M. Calame indique que le Centre-VL soutiendra la demande de crédit supplémentaire, mais souhaite que le CA retienne les enseignements des corrections effectuées sur un bâtiment neuf. À l'avenir, il sera utile de prendre le temps de discuter avec l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs sur le fonctionnement des bureaux afin que l'usage des locaux soit optimisé. Typiquement, l'installation de douches aurait pu être prévue.

M. Uehlinger indique que certains éléments comme les cambriolages étaient difficiles à anticiper. Concernant les douches, il en existe une déjà à l'étage, bien qu'elle soit peu utilisée pour diverses raisons. Aussi, le plan mobilité pour les employés mis en place après la rénovation a créé une demande autrefois inexistante.

Mme Bersier indique que la commission travaux a préavisé favorablement la demande de crédit par 6 voix pour et 1 abstention lors de sa séance du 4 avril 2024.

La parole est donnée à M. Calame pour lecture de la délibération.

Délibération

Demande d'un crédit complémentaire de CHF 222'000.- pour des travaux et aménagements à la Mairie et au centre de voirie

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984
- Vu l'engagement de nouveaux collaborateurs dans l'administration communale,

- Vu la volonté des autorités de garantir une utilisation optimale de l'espace disponible, sans sacrifier le confort ou la productivité,
- Vu les besoins d'agencement optimisés et modulables nécessaires afin de permettre une utilisation plus durable des ressources,
- Attendu qu'une liste des travaux a été établie pour répondre à des besoins identifiés qui sont les suivants :
 - la pose d'un film de protection antieffraction et solaire sur les vitres du rez-de-chaussée de l'extension de la Mairie ;
 - l'ajout de panneaux phoniques et décoratifs à la cafétéria afin d'assurer une optimisation acoustique ;
 - l'adaptation d'un WC en douche pour répondre à la demande du personnel de pouvoir se doucher après des séances de sport ;
 - l'installation d'écrans informatifs afin de fournir aux visiteurs des informations utiles ;
 - une rénovation de l'ascenseur qui est obsolète
- Vu les coûts annuels induits par cette réalisation qui ont été évalués à CHF 34'132.-, chiffre qui comprend les charges d'amortissement, les charges d'entretien du bâtiment et les charges de financement de l'emprunt,
- Vu l'exposé des motifs présenté par le service technique communal ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 22 voix pour et 1 abstention,

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit complémentaire de CHF 222'000.- pour réaliser les travaux d'aménagement nécessaires des locaux de la Mairie afin d'assurer un confort et une sécurité à tout le personnel communal. Il est également prévu de s'équiper d'écrans d'information interactifs pour guider utilement les visiteurs de l'administration de la Ville de Thônex.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

3. D'amortir la dépense de CHF 222'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 0290.330 dès la fin des travaux qui sont estimés à 2025.

10. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 400'000.- pour réaliser d'un programme d'arborisation communal

Préambule

Le Président donne la parole à M. Kilcher Conseiller administratif délégué aux espaces publics

M. Kilcher indique que ce point à l'ordre du jour est un sujet hybride en partie traité en commission espaces publics avant la décision du bureau du CM de traiter son entrée en matière lui-même. La demande de crédit est passée « en queue de comète » en commission des finances il y a quelques semaines.

Le projet est une arborisation que le CA souhaite mettre en place sur la commune, afin d'augmenter le taux de canopée par des arbres d'une certaine envergure. Le projet ambitieux s'aligne sur les projets similaires dans d'autres communes ainsi que sur celui initié par le canton, qui sera probablement validé début 2025. Ce dernier pourrait se télescoper avec celui de la commune, raison pour laquelle le CA présente ce soir la première étape qui sera réalisée par la commune. La suite du projet pourra faire l'objet de subsides une fois le projet cantonal voté. L'idée ici est d'initier déjà l'arborisation par une première série de plantations à charge de la commune, et profiter potentiellement des subventions cantonales par la suite.

Le Président indique que la commission finances a accepté la demande par 6 voix pour, soit à l'unanimité.

Discussion

M. Saudan donne lecture d'une intervention au nom du Centre-VL.

Ce soir nous est proposé un crédit d'engagement de CHF 400'000.- pour réaliser un programme d'arborisation communal. Le parti le Centre Vert'libéral se réjouit de cette proposition de crédit pour une arborisation dans notre commune. Cela va dans le sens de notre motion sur les îlots de chaleur et la création de forêts Miyawaki. En votant ce crédit ce soir, nous pouvons avancer dans notre projet d'arborisation sans pour autant prétérer notre demande de subvention cantonale, car les secteurs où doivent être plantés ces arbres n'entrent pas dans les critères avancés par le projet cantonal.

Nous demandons également au Conseil administratif de pas oublier notre motion sur la création de forêts Miyawaki d'octobre 2021 et la liste des endroits qui pourraient convenir pour la création de forêts supplémentaires.

Pour ces diverses raisons, le groupe le Centre Vert'libéral votera ce crédit et vous encourage à faire de même.

M. Knörr déclare que l'UDC soutient la motion/demande de crédit et ne voit pas d'objections à déraciner les arbres d'une pépinière pour les replanter dans la commune, même si cela n'augmente pas le nombre total d'arbres à Genève.

M. Germann indique que l'Alternative écologique et sociale estime aussi que ce vote de crédit s'inscrit dans la continuité des diverses impulsions communales, qu'il s'agisse de motions du CM ou des projets directement initiés par le service des espaces publics visant à accroître la végétation de la commune. Cet objectif est indispensable pour sauvegarder la biodiversité, augmenter la canopée, créer des poumons de verdure et réduire les îlots de chaleur. Le but final est simplement l'augmentation de la qualité de vie des habitantes et habitants de Thônex, raison pour laquelle l'Alternative appelle le CM à accepter ce crédit.

Mme Mancini donne lecture d'une intervention au nom du PLR.

Le groupe PLR tient tout d'abord à remercier le service des espaces publics pour son engagement. Thônex, en initiant une politique ambitieuse d'arborisation allant de pair avec celle de la végétalisation, souhaite pouvoir lutter contre les îlots de chaleur. Plusieurs zones de la commune ont déjà pu être définies.

Nous tenons aussi à remercier M. le Conseiller administratif Marc Kilcher, qui comprend pleinement l'enjeu du réchauffement climatique et qui, en proposant de fragmenter le budget global, nous permet de poursuivre sereinement le projet.

Nous restons dans l'attente de subventions du canton dès que cela sera possible. Nous saluons le service des espaces verts qui ne cesse de trouver des solutions ingénieuses ainsi qu'harmonieuses pour lutter contre la chaleur, notamment sur la rue de Genève. Nous tenons à mettre en avant leur investissement et leur propositions de végétalisation ainsi que d'arborisation. Toutefois, pour répondre à certains élus qui souhaitent faire de cette route cantonale un motif pour leur campagne électorale, nous espérons vivement ne plus devoir continuer à nous substituer au canton, à qui il incombe de prendre ses responsabilités pour trouver des solutions.

Ce soir, le groupe PLR votera favorablement ce crédit d'engagement pour permettre l'avancement du projet déjà initié et ainsi être d'autant plus légitime pour l'obtention de subventions.

La parole n'étant plus demandée, elle est donnée à M. Stark pour lecture de la délibération.

Délibération

Demande d'un crédit d'engagement de CHF 400'000.-
pour la réalisation d'un programme d'arborisation communal

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des

communes du 13 avril 1984,

- Vu le souhait des autorités de la Ville de Thônex d'aligner leurs objectifs avec la stratégie cantonale d'arborisation de l'aire urbaine,
- Vu les actions déjà entreprises par la Ville de Thônex, dont la plantation, depuis 2021, de 162 arbres dans ses espaces publics et la planification d'autres initiatives dans le cadre de projets en cours de réalisation (parc Marcelly, aménagement du hameau de Fossard, parc du chemin du Chablais et réaménagement du cimetière de Thônex),
- Attendu qu'un financement de plantations sur le domaine public communal pourrait être couvert, par la suite, selon trois critères de priorisation, par des subventions cantonales avec la nouvelle loi sur l'arborisation de l'aire urbaine genevoise (20% pour les cantons et 80% pour les communes),
- Attendu que le service de l'espace public de la ville de Thônex a mené une première analyse conjointe avec l'ATNP dont la conclusion est qu'il sera possible de planter, à moyen terme, une centaine d'arbres ces deux prochaines saisons de plantation, pour un budget de CHF 400'000.-,
- Attendu que des mesures sont étudiées avec la Cheffe de la stratégie d'arborisation du canton afin de préparer une demande de subvention, une fois le processus cantonal terminé, pour un financement de l'étape d'arborisation communal dite à long terme,
- Vu les coûts annuels induits par cette demande de crédit qui ont été évalués à CHF 49'500.-, chiffre qui comprend les charges d'amortissement, les frais d'entretien et les charges de financement de l'emprunt ;
- Vu l'exposé des motifs présenté par le service des espaces publics,
- Vu l'avis favorable donné par la commission espaces publics le 12 mars 2024,
- Vu le vote favorable de la commission des finances du 6 juin 2024,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 22 voix pour et 1 abstention,

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 400'000.- pour poursuivre les actions déjà entreprises par la Ville de Thônex avec la plantation d'une centaine d'arbres ces deux prochaines années.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense de CHF 400'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 3420.330 dès la fin de cette étape estimée à 2027.

11. Remaniement parcellaire, division, cession, constitution, radiation et ajustement de servitudes et cession à terme à titre gratuit - parcelles 3787, 3788, 6730, 6693, 6870, 6871, 6872 de Thônex et autres sises chemin Louis Valencien – chemin Etienne Chennaz -transferts au patrimoine administratif et ouverture de divers crédits

Préambule

Le Président donne la parole à M. Uehlinger, Conseiller administratif délégué aux finances.

M. Uehlinger indique que ces échanges de servitudes sont en lien avec la finalisation d'un PLQ voté en 2007. Il s'agit essentiellement d'une forme de mise aux normes ou de « toilettage » de cette zone. Le sujet comporte aussi un vote de crédit avec des amortissements directs de ce transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif.

M. Uehlinger précise que la maison qui se trouve au bord de la Voie verte et qui abritait les correspondants de nuit a deux lignes à elle seule. En effet, elle sera démolie vu qu'elle se trouve dans le périmètre qui va retourner en zone de verdure et son coût réel sera amorti étant donné le passage du patrimoine financier au patrimoine administratif. Ces deux lignes représentent des montants de CHF 937'190.- « pour la maison » et CHF 90'000.- pour la démolition, qui vont être votés et amortis en une fois sur les comptes 2024.

La parcelle située à deux parcelles plus loin a déjà été démolie (sic), mais présente une valeur résiduelle qui doit être amortie pour CHF 202'500.-, également en raison du passage du patrimoine financier à l'administratif.

La dernière ligne représente les honoraires et frais du toilettage, qui s'élèvent à CHF 40'000.-. Au total, un peu plus CHF 1'250'000.- d'amortissements directs sur les comptes 2024 sont à voter ce soir.

Aucun renvoi en commission ni demande de parole pour débat n'étant demandés, M. Bickel donne lecture de la délibération.

Délibération

Remaniement parcellaire, division, cession, constitution, radiation et ajustement de servitudes et cession à terme à titre gratuit - parcelles 3787, 3788, 6730, 6693, 6870, 6871, 6872 de Thônex et autres sises chemin Louis Valencien – chemin Etienne Chennaz -transferts au patrimoine administratif et ouverture de divers crédits

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettres e) et k) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
- vu le plan localisé de quartier 29'105 B Chemins Etienne-Chennaz – Louis Valencien adopté par le Conseil d'Etat le 16 mai 2007 qui s'est développé par étape
- vu les immeubles en cours de construction sur les parcelles 6780, 6781 et 6782 sises chemin Louis-Valencien qui sont les derniers du périmètre à être réalisés, qui vont permettre la finalisation des équipements du quartier et la réalisation de la dernière partie des places de stationnement, qui pour certaines doivent permettre aux immeubles déjà construits de remplir leurs obligations en termes de parking visiteurs et habitants ;
- attendu que la Commune est déjà propriétaire dans le périmètre du chemin Louis-Valencien des parcelles 3787 et 6730 (ex 3789) qui lui ont été cédées gratuitement dans leur totalité, sachant qu'elles sont inscrites au patrimoine financier, étant destinées à la réalisation d'un parc public pour la partie qui n'est pas destinée au stationnement, selon ledit PLQ, une fois que la Commune deviendra propriétaire de tout le périmètre concerné ;
- attendu que ce PLQ prévoit encore la cession gratuite à la Commune de la parcelle 3788 sis dans ledit périmètre pour la partie non destinée au stationnement privé ;
- attendu que la villa sise sur cette parcelle est encore occupée par ses habitants qui vont déménager dans les immeubles en construction sur les parcelles 6780, 6781 et 6782 de Thônex sises 8, 10 et 12 chemin Louis-Valencien ;
- attendu que la Commune et Ayom SA propriétaire des parcelles 6780, 6781 et 6782 doivent procéder un remaniement parcellaire visant les parcelles 3787, 3788 et 6730 pour finaliser la réalisation du quartier et ce avant la cession gratuite à terme de la parcelle 3788 à la Commune ;
- vu le crédit voté en septembre 2023 relatif notamment au réaménagement du chemin Louis-Valencien qui mettra un terme à la réalisation des équipements publics de ce PLQ en 2025 dès la fin de la construction de derniers immeubles pour lesquels une autorisation de

construire a été délivrée en 2019 (DD 112360) pour laquelle des modifications sont en cours d'instruction ;

- vu la volonté de la Commune de mettre en place une circulation en cul de sac au bout du chemin Louis Valencien en évitant la sortie de la circulation sur la route de Jussy par la parcelle 6693 de Thônex, propriété de l'Etat de Genève, qui pourrait être cédée à la Commune comme déjà accepté dans la délibération précitée, votée en septembre 2023 et la radiation de servitude de passage à pied et à véhicules (RS 67074) dont bénéficie notamment les parcelles 3787, 3788, 6730, 6780 à 6782 de Thônex ;
- vu le dossier de mutation 14/2024 élaboré par le bureau Haller Wasser, géomètres officiels et les plans de servitudes d'usage de stationnement et de restrictions d'usage de parking, qui pourraient être encore légèrement modifiés ;
- vu les projets d'actes notariés élaborés par Me Vallery-Spaethe, notaire, qui pourraient être encore légèrement modifiés, dont les frais, émoluments et honoraires (notaire et géomètre) sont en partie à charge de la Commune de Thônex ;
- vu l'exposé des motifs présenté par le service technique comprenant le plan de situation, le dossier de mutation, le contexte et le détail du remaniement parcellaire à réaliser ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 23 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'accepter la division des parcelles 3787 et 6730 de Thônex dont la Commune est propriétaire, inscrites au patrimoine financier en 7 sous-parcelles soit 3787A, 3787B, 3787C, 3787D, 3787E, 6730A et 6730B, sises Ch. Louis-Valencien qui sont vides de droits à bâtir, telles que figurée dans le dossier de mutation 14/2024 élaboré par le bureau Haller Wasser, géomètres officiels, qui pourrait encore être légèrement modifié, notamment lors de l'abornement.
2. D'accepter de constituer en charge notamment des nouvelles parcelles 7009 (6730B), 7014 (3787B), 7015 (3787C), 7016 (3787D) et 7018 (3787E) une servitude de restriction d'usage de parking telle que figurée en bleu au plan de servitude 1 élaboré également par le bureau Haller et Wasser, annexe au DM 14/2024

précité, qui pourrait encore être légèrement modifié, notamment lors de l'abornement.

3. D'accepter de constituer en charge des nouvelles parcelles 7014 (3787B), 7015 (3787C) au profit d'AYOM SA des servitudes d'usage de place de stationnement (9, 10, 11 et 12) telles que figurées en vert au plan de servitude 2 élaboré également par le bureau Haller et Wasser, annexe au DM 14/2024 précité, qui pourrait encore être légèrement modifié, notamment lors de l'abornement.
4. D'autoriser le Conseil administratif à procéder à l'ajustement des servitudes grevant et au bénéfice des parcelles concernées par les opérations prévues dans la présente délibération (modification et radiation) et de constituer toutes autres servitudes nécessaires à cette opération.
5. D'autoriser le Conseil administratif à céder gratuitement (parcelles vides de droits à bâtir) à AYOM SA les nouvelles parcelles 7009, 7014, 7015, 7016, 7018 destinées à la réalisation de places de parking qui seront mises en dépendance de diverses parcelles du périmètre.
6. D'autoriser le Conseil administratif à mettre en œuvre la cession gratuite à terme à la Commune de Thônex par AYOM SA de la nouvelle parcelle 7010 qui est vide de droits à bâtir, de l'inscrire au patrimoine administratif et à constituer un droit d'emption en faveur de la Commune grevant cette parcelle afin de garantir cette cession à terme.
7. D'autoriser le Conseil administratif à radier à terme (fin de chantiers) la servitude RS 67074 grevant la parcelle 6693 de Thônex propriété de l'Etat de Genève au profit notamment des nouvelles parcelles 7008, 7010, 7013, préalablement à la mise en place du nouveau schéma de circulation et des radiations de cette servitude pour les autres parcelles en bénéficiant également, étant précisé que le Conseil municipal a déjà accepté la cession gratuite à la Commune de la parcelle 6693, pour être incorporée au domaine public.
8. De transférer du patrimoine financier au patrimoine administratif la nouvelle parcelle 7008 de Thônex, à l'issue des opérations foncières définies aux points 1 à 7, en transitant par le compte des investissements, le montant de CHF 937'190.- représentant la valeur comptable de ladite parcelle.
9. De procéder à un amortissement extraordinaire, sur l'exercice 2024, de la valeur comptable de la nouvelle parcelle 7008 (6730A) de Thônex.
10. D'ouvrir à cet effet, au Conseil administratif, un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 937'190.- sur l'exercice 2024, sous la rubrique 3420.383.
11. De transférer du patrimoine financier au patrimoine administratif la nouvelle parcelle 7013 de Thônex, à l'issue des opérations foncières définies aux points 1 à 6, en transitant par le compte des investissements, le montant de CHF 202'500.- représentant la valeur comptable de ladite parcelle.
12. De procéder à un amortissement extraordinaire, sur l'exercice 2024, de la valeur comptable de la nouvelle parcelle 7013 (3787A) de Thônex.
13. D'ouvrir à cet effet, au Conseil administratif, un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 202'500.- sur l'exercice 2024, sous la rubrique 3420.383.
14. D'accepter que les crédits budgétaires supplémentaires définis aux points 10 et

- 13 soient couverts par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.
15. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 90'000 F pour la démolition de la villa se trouvant sur la nouvelle parcelle 7008 (6730A).
 16. D'amortir la dépense définie au point 15 au moyen d'une annuité dès que la villa aura été démolie, soit en 2024, sous la rubrique 3420.383.
 17. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 90'000 F pour la démolition de la villa se trouvant sur la nouvelle parcelle 7010 (3788A).
 18. D'amortir la dépense définie au point 17 au moyen d'une annuité dès que la villa aura été démolie, soit en 2026, sous la rubrique 3420.383.
 19. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 40'000 F pour prendre en charge les frais, honoraires, droits et émoluments des opérations foncières, étant précisé qu'elles sont d'utilité publique puisque les parcelles 7008, 7010 et 7013 seront, selon le PLQ, aménagées en parc public.
 20. D'ouvrir à cet effet, au Conseil administratif, un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 40'000.- sur l'exercice 2024, sous la rubrique 0220.313.
 21. De demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du registre foncier et de la mensuration officielle afférents à cette opération vu le but d'utilité publique de celle-ci.
 22. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature de la réquisition nécessaire à cette opération.
- 12. Constitution de servitude d'usage d'espace public en faveur de la Ville de Thônex grevant la parcelle 6662 de Thônex, propriété de l'Etat de Genève – parc Motrice-Picasso**

Préambule

Le Président donne la parole à M. Uehlinger, Conseiller administratif délégué aux finances.

M. Uehlinger indique que le parc situe entre le terrain de pétanque, la Voie verte, le cirque et la zone de Swiss Prime Site est une propriété de l'État, mis à disposition de la commune qui en a fait un parc fort apprécié et visité. L'intérêt d'une servitude d'usage par la commune est de pouvoir inclure ces surfaces comme surfaces d'entretien et toucher un subventionnement du FIE/de la péréquation.

En l'absence de demande de renvoi en commission ou de prise de parole pour discussion, la parole est donnée à M. Calame pour lecture de la délibération.

Délibération

Constitution de servitude d'usage d'espace public en faveur de la Ville de Thônex

Grevant la parcelle 6662 de Thônex, propriété de
l'Etat de Genève – parc Motrice-Picasso

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre k) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
- vu les négociations conduites avec l'Etat de Genève afin de pouvoir réaliser un espace public, aujourd'hui dénommé Parc Motrice-Picasso situé sur la parcelle 6662 de Thônex, propriété de l'Etat de Genève, située le long de la voie verte ;
- vu le crédit voté par le Conseil municipal le 18 juin 2019 qui a permis la réalisation de ce parc ;
- attendu que la Commune avait demandé à l'Etat, soit pour lui l'Office des bâtiments qui gère la parcelle 6662 de Thônex de pouvoir bénéficier d'une servitude d'usage d'espace public pour l'emprise de ce parc ;
- attendu que l'Etat avait initialement souhaité que la mise à disposition de la partie de la parcelle 6662 nécessaire au parc se fasse sur la base d'un accord à bien plaisir ;
- attendu que l'Etat de Genève a finalement accepté l'octroi d'une servitude d'usage d'espace public à la Commune de Thônex ;
- vu le plan de servitude établi par le bureau de géomètre officiel HCC ;
- vu le projet d'acte notarié établi par Me Antoine Anken ;
- vu le bref exposé des motifs présenté par le service technique comprenant le plan du géomètre et un bref contexte
- attendu que les frais de cette opération sont couverts par le crédit précité voté par le Conseil municipal en 2019 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 23 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'accepter la constitution d'une servitude d'usage (usage d'espace public) gratuite en faveur de la Commune de Thônex, grevant la parcelle 6662 de Thônex, propriété de l'Etat de Genève telle que figurée en bleu sur

le plan de servitude établi par le bureau de géomètre officiel HCC Ingénieurs géomètres SA, en date du 27 juin 2023, qui pourrait encore être légèrement modifié.

2. De demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du registre foncier et de la mensuration officielle afférents à cette opération vu le but d'utilité publique de celle-ci.
3. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature de la réquisition nécessaire à cette opération.

13. Demande d'un crédit complémentaire de CHF 647'109.- pour couvrir le dépassement de crédit des travaux d'extension du parking de la piscine et de la dépollution du sol

Le Président donne la parole à M. Uehlinger, Conseiller administratif délégué aux travaux, bâtiments.

M. Uehlinger indique que le sujet a été discuté en commission. L'article 48m avait été activé afin que le CA puisse engager de l'argent sans passer par le CM mais en le tenant informé, et de faire voter le crédit à la fin des travaux. Dans le projet de réaménagement du parking de la piscine, un crédit de CHF 722'000.- avait été voté. Cependant, dès le début des travaux, il s'est avéré que la zone était polluée et devait être assainie. Un dépassement de crédit d'environ un million de francs avait été annoncé, mais il n'est au final que de CHF 647'109.-.

M. Uehlinger indique en complément que l'amortissement est unique afin de ne pas modifier l'amortissement des CHF 722'000.- votés sur le crédit original.

En l'absence de demande de renvoi en commission ou de prise de parole pour discussion, la parole est donnée à M. Stark pour lecture de la délibération.

Délibération

Demande d'un crédit complémentaire de CHF 647'109.- pour couvrir
le dépassement de crédit des travaux d'extension du
parking de la piscine et de la dépollution du sol

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et l'article 60, alinéa 1 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017 ;
- Vu la demande de crédit de CHF 722'000.- voté par le Conseil municipal le 15 décembre 2020 en vue de l'extension du parking de la piscine au chemin de Marcelly ;
- Vu l'autorisation de construire qui a été obtenue et publiée dans la FAO le 12 novembre 2021 ;

- Attendu que les travaux de construction ont été engagés le 19 septembre 2022 ;
- Vu les suspicions de pollution lors de la creuse de la fosse destinée à accueillir un bassin d'infiltration des eaux de pluie récupérées sur les surfaces en enrobé ;
- Vu le diagnostic OLED (Ordonnance fédérale sur la limitation et l'élimination des déchets) demandé par le GESDEC (organe cantonal décisionnel pour la gestion des déchets et polluants) conformément à la procédure, le chantier a été interrompu et le bureau AB SA a été mandaté pour mener l'étude environnementale concernée,
- Vu les résultats de l'étude qui ont été transmis au GESDEC pour une prise de position et la conclusion que le parking ne répondait pas à l'article 3 Osites en raison de la présence de remblais peu à fortement pollués,
- Attendu que la seule solution proposée a été une dépollution du site, procédé qui a été présenté et approuvé à la commission des finances le 8 novembre 2022, en présence des membres de la commission mobilité (auditeurs),
- Vu l'exposé des motifs présenté par le service technique communal ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 23 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit complémentaire de CHF 647'109.- pour couvrir le dépassement de crédit voté pour réaliser l'extension du parking de la piscine de Thônex qui a nécessité la dépollution obligatoire de ce périmètre.
2. De procéder à un amortissement extraordinaire de ce dépassement de crédit.
3. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif, un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 647'109.- sur l'exercice 2024, sous la rubrique 615.383.
4. Ce crédit budgétaire supplémentaire sera couvert par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

14. Demande d'un crédit d'étude de CHF 225'000.- pour la rénovation de l'Auberge communale

Préambule

Le Président donne la parole à M. Uehlinger, Conseiller administratif délégué aux travaux bâtiments.

M. Uehlinger rapporte que ce sujet a été discuté en commission travaux bâtiments. Il s'agit d'un crédit d'étude, plusieurs variantes ont été présentées et celle retenue a été de fermer le restaurant sur neuf mois pour faire l'entier des travaux à l'intérieur de l'auberge pour un montant d'environ CHF 2'600'000.-, et de coupler ces travaux à ceux extérieurs du parvis.

Mme Bersier indique que la commission travaux bâtiment du 25 janvier 2024 a préavisé favorablement la demande de crédit par 5 voix pour et 2 abstentions.

La parole n'étant pas demandée, elle est donnée à M. Bickel pour lecture de la délibération.

Délibération

Demande d'un crédit d'étude de CHF 225'000.-
pour la rénovation de l'Auberge communale

- Vu l'article 30, alinéa 1 lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que la question de la rénovation de l'Auberge communale a été traitée une première fois lors de la commission travaux et bâtiments du 27 avril 2023 avec une présentation de l'état des lieux (aspects sécuritaires et constructifs) faite par le bureau Mentha Rosset,
- Vu les éléments problématiques relevés par le bureau Mentha Rosset, gestion acoustique, chauffage, stores et éclairage,
- Vu les éléments potentiellement dangereux relevés par le bureau Mentha Rosset, tableau électrique, carrelage devenu lisse, manque de signalétique sur les évacuations et fuite d'eau d'une chambre froide,
- Attendu qu'une mise aux normes tant au niveau électrique que sécuritaire est nécessaire,
- Attendu qu'une optimisation des espaces et de l'installation technique permettraient des économies de place et d'énergie,
- Vu la variante qui a été décidée en commission travaux, bâtiments du 25 janvier 2024 qui est celle de la fermeture complète du restaurant pendant les travaux qui dureront environ 9 mois,

- Vu les bases décisionnelles prises, le crédit d'étude permettra d'établir un devis général et une demande d'autorisation de construire,
- Vu l'exposé des motifs et le descriptif des coûts présentés par le service technique de la Mairie,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 22 voix pour et 1 abstention,

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 225'000.- pour financer la réalisation d'un devis général visant à estimer le coût de la rénovation complète de l'Auberge communale, intégrée au bâtiment de la salle des fêtes de Thônex.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. En cas de réalisation du projet, les frais d'étude seront intégrés au crédit de construction en vue de leur amortissement.
4. En cas de non-réalisation du projet, les frais d'étude seront amortis, dès l'abandon du projet, au moyen d'une annuité qui figurera au budget de fonctionnement sous la rubrique 029.330.

15. Motion du groupe UDC signée par M. Stephen Knörr « Voie Verte, pour plus de sécurité »

Le président cède la parole à l'auteur de la motion pour qu'il en donnent lecture (cf. annexes).

Discussion

M. Calame déclare au nom du Centre Vert'libéral que son groupe ne s'opposera pas à l'approbation de la motion. Il partage le constat de la forte fréquentation de la Voie verte, et surtout de la mixité des utilisatrices et utilisateurs qui crée des soucis. Le Centre Vert'libéral propose cependant un renvoi en commission afin que les responsables de l'État puissent venir expliquer les règles qui peuvent s'appliquer ou non sur la Voie verte.

M. Calame s'enquiert également de savoir quelles sont les fonctions des caméras dites de trafic afin de mieux comprendre cette option. Troisièmement, **M. Calame** propose que l'auteur de la motion en parle à son employeur, car autour de la gare

de Chêne-Bourg, la complexité et la dangerosité est encore pire que sur le tronçon thônésien.

M. Knörr trouve les remarques de M. Calame pertinentes, particulièrement sur l'esplanade de la gare, dont il prend bonne note. Concernant les caméras dites de trafic, elles ne sont pas destinées à la répression, mais à la gestion du trafic. Elles existent un peu partout, par exemple à l'avenue de Thônex/Sous-Moulin, ou encore au croisement de la rue de Genève et de l'avenue de Thônex. Elles aident la centrale opérationnelle du trafic à gérer les flux de véhicules, et aideront à l'avenir étant donné l'augmentation prévue de la fréquentation et les conflits entre piétons et cyclistes à la hauteur de la route de Jussy. En effet, même si le feu est vert pour les cyclistes à cet emplacement, les piétons ont la priorité car leur chemin n'est pas interrompu, juste surbaissé. Il s'agit du seul exemple de ce type sur la Voie verte. Les caméras peuvent constituer un outil précieux pour améliorer la situation si elle s'avère insatisfaisante, voire dangereuse.

M. Calame remercie pour ses précisions mais doute de l'utilité des caméras sur le carrefour du chemin du Foron, dénué de feux réglables par la centrale du trafic. **M. Knörr** concède qu'elles se justifient moins en ce lieu, mais reste convaincu qu'elles peuvent servir à cerner les pointes de trafic et y remédier.

M. Boux de Casson approuve la demande de limitation de vitesse de la motion. Il est plus perplexe quant au stop sur la Voie verte, très rare et plutôt pénible pour les utilisateurs de vélos classiques.

M. Ventouras se réjouit de la prise de conscience de l'UDC sur la mobilité douce et déclare que l'Alternative soutiendra la motion et invite le reste du CM à l'approuver.

M. Knörr remercie M. Ventouras et rappelle que l'UDC est un parti agrarien et avait une fibre écologiste bien avant que les partis verts ne s'accaparent l'invention du concept. Il confirme à M. Boux de Casson que le carrefour évoqué est le seul stop sur la Voie verte.

En l'absence d'autres prises de parole, **le Président** soumet la motion au vote.

Voie Verte, pour plus de sécurité

Considérant:

- Que lorsque le temps s'y prête la Voie Verte est de plus en plus fréquentée.
- Que les modes d'utilisations comme, les balades récréatives, les activités sportives, les promenades des compagnons à quatre pattes, la sortie avec les enfants se contrarient et sont antinomiques d'un axe de déplacement pour pendulaires !
- Qu'aux dires même de l'association « pro-vélo » la promiscuité entre

les différents types de mobilités est sujette à dissensions (vélos, vélos électriques, trottines, trottines électriques, piétons jouets d'enfants etc.).

- Que les incivilités sont légion.
- Que les principaux points frictions sont les accès, les croisements

le Conseil municipal, sur proposition du groupe UDC,

demande

à la commission « Mobilité »

par 22 voix pour et 1 abstention,

D'étudier la pertinence de renforcer sur la Voie Verte, la règle générale limitant sur toute les pistes cyclables la vitesse à 30kmh par l'ajouts de panneaux de limitation.

La pertinence de modifier le carrefour Voie Verte/ chemin du Foron en remplaçant la signalisation verticale et le marquage « Cédez le passage » par la signalisation verticale et le marquage « Stop ».

La possibilité les voies légales permettant la pose aux carrefours Voie Verte/ chemin du Foron et Voie Verte/ route de Jussy des caméras dites « de trafic ».

16. Motion du groupe UDC signée par M. Stephen Knörr « Genève notre patrimoine »

Le Président cède la parole à l'auteur de la motion pour qu'il en donnent lecture (cf. annexes).

Discussion

M. Calame indique que son groupe a décidé d'une totale liberté de vote sur cette motion étant donné les points de vue internes divergents. À titre personnel, il s'enquiert de savoir pourquoi M. Knörr n'en a pas parlé à son employeur. En outre, les véhicules remplacés ont une valeur de reprise qui serait perdue s'ils étaient offerts.

M. Knörr répond qu'il n'a pas abordé le sujet avec son employeur car « cela ne se fait pas ». Quant à la valeur résiduelle, il reviendrait au CA de déterminer si elle doit être compensée ou non.

Mme Menoud déclare soutenir la motion au nom de l'Alternative écologique et sociale. L'initiative est bénéfique car elle permet la préservation du patrimoine historique en offrant d'anciens véhicules de la police municipale à des institutions comme le musée de la police et de la gendarmerie. Elle permet aussi la réduction des déchets en offrant une seconde vie à l'équipement, alignant ainsi les principes aux valeurs écologiques et durables. En soutenant la motion, l'Alternative fait le choix de privilégier la mémoire et l'histoire du service de police municipale, un geste de générosité qui enrichira la communauté et montrera l'engagement envers le passé tout en avançant vers l'avenir. Ainsi, l'Alternative invite à soutenir la motion.

M. Knörr précise avec humour que si la motion est acceptée et que le musée ouvre bel et bien, la donation se fera au nom de la commune et pas à son nom propre.

En l'absence de prises de parole, **le Président** soumet la motion au vote.

Genève notre patrimoine

Considérant:

- Que les Polices municipales genevoises représentent un paradoxe, législatif en Suisse. Que ce paradoxe est digne de mémoire,
- Que de par leur fonction, même les Polices municipale sont appelées à se transformer et sous leur forme actuelle disparaître, conserver les témoignages de leurs évolutions est un devoir,
- Que les Polices municipales genevoises sont devenues un acteur incontournable de la sécurité dans le paysage genevois, ce qui justifie leur présence au sein du Musée de la Police, de la Gendarmerie,

Le Conseil Municipal, sur proposition du groupe UDC

demande

par 15 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions,

au Conseil administratif, dès que possible, lors du prochain renouvellement d'un véhicule de la « flotte » de notre Police municipale.

De prendre contact avec le Musée de la Police, de la Gendarmerie, les amis du Musées afin de leur proposer, à titre gracieux, l'ancien véhicule qui aura été remplacé.

17. Propositions du Conseil administratif

M. Uehlinger indique que la parcelle du chemin Bois-des-Arts à côté de la mairie est désormais propriété de la commune. Il a visité le petit chalet qui s'y trouve, et a proposé sa démolition étant donné son insalubrité. Une réserve de droits à bâtir serait ainsi constituée et le squattage serait évité.

18. Questions écrites

Réponses aux questions écrites

M. da Silva indique que la réponse à la question de Mme Menoud concernant « les mesures qui ont été prises afin de lutter contre les discriminations dans la commune » a déjà été donnée. **M. Uehlinger** indique qu'il en est de même concernant la question « la Commune prévoit-elle le licenciement ou une réduction du personnel en faveur des services d'une entreprise privée ».

M. Uehlinger donne lecture de la réponse à la question de Mme Menoud « demande d'information sur l'application de la préférence communale et les permis de travail » (cf. annexes).

M. Uehlinger donne ensuite lecture de la réponse à la question de Mme Alimi « Lutte contre le moustique tigre ». En préambule, il indique que l'origine du moustique tigre à Thônex provient du chemin Émil-Bresler 12, soit le domicile de M. Uehlinger. Il recommande de visionner le film de Couleurs locales, disponible sur le site de la RTS, et dédié à la commune de Thônex et sa lutte contre le moustique tigre, considérée exemplaire. La réponse en comportant pas le coût des désinfecteurs, **M. Uehlinger** précise qu'il s'agit de trois fois CHF 5'376.-. Le dossier de demande de subvention, dont les appels d'offres, est disponible pour consultation.

Mme Alimi remercie M. Uehlinger et demande une copie de l'offre.

Mme Menoud remercie M. le Conseiller administratif pour sa réponse mais déplore néanmoins le fait que sa question a fait l'objet d'une réponse en plusieurs parties. Dans la première réponse, la question avait été modifiée. Elle remarque qu'elle reçoit aujourd'hui une réponse qui n'est pas très précise par rapport à sa question. Elle avait dit qu'elle souhaitait obtenir des données sur le nombre de demandes de permis établis par la commune depuis 2018. Cela inclurait le nombre de demandes acceptées, rejetées, et en attente, qui n'ont pas été précisées.

M. Uehlinger répond qu'à sa connaissance, la commune n'a pas déposé de demandes de permis de travail pour les postes fixes sur appel d'offres depuis qu'il est CM. Cela a seulement été le cas pour le personnel temporaire estival de la piscine. **Mme Menoud** demande à recevoir cette réponse par écrit.

Questions écrites

M. Knörr donne lecture de quatre questions écrites (cf. annexes).

19. Propositions individuelles

M. Boux de Casson remarque que divers événements touchant à la sécurité à Thônex ont été révélés dans la presse cette semaine, et demande au Conseiller administratif des détails. Deuxièmement, il souhaite savoir quelle est la situation de la pétition « Stop à l'insécurité au quartier Curé-Desclouds/Bois-des-Arts », dont il avait été demandé qu'elle soit adressée aux autorités cantonales. Troisièmement, certaines élues et certains élus ont reçu un courriel qui a été adressé à la police municipale ainsi qu'à l'administration ce weekend. L'émettrice est une dame dont la mère âgée de 84 ans a été agressée récemment. M. Boux de Casson s'enquiert de savoir comment ce courriel sera traité et s'il est possible de porter le sujet en commission des auditions.

Le Président rappelle que les règles du Conseil municipal veulent qu'à ce stade de l'ordre du jour, les débats ne sont plus de mise avant de repasser la parole à M. Kilcher.

M. Kilcher remarque que tout le monde espérait un été plus serein que le précédent, mais force est de constater qu'il a recommencé comme l'année passée, ce que le CA déplore naturellement. Parmi les trois événements évoqués dans la presse, le premier est en lien avec le quartier Curé-Desclouds, le deuxième avec la place de Graveson, et le troisième est quelque peu anecdotique.

Concernant Curé-Desclouds, **M. Kilcher** salue la présence des pétitionnaires, avec lesquels une discussion avait déjà été tenue. Le Conseil administratif a transmis au Conseil d'État les demandes des pétitionnaires. Un facteur connu de la situation du quartier est la proximité des logements à bail sociaux de l'autre côté de la frontière, qui amène des éléments forts regrettables. La police cantonale en est cependant consciente et les rondes ont été augmentées dans le quartier. La police municipale a également augmenté ses points de contact. Une campagne d'affichage a été lancée pour rappeler à l'ensemble des habitantes et habitants du quartier la nécessité d'utiliser les canaux de communication pour relayer les constats, observations et témoignages.

Concernant le volet de la place de Graveson, M. Kilcher pense que la situation a été mal interprétée par le journaliste. L'article paru dans la Tribune de Genève est ainsi très réducteur. Le problème principal à la place de Graveson est uniquement associé à une population d'entre 20 et 30 jeunes, soit un noyau dur et des acteurs connexes qui s'y joignent. Le dernier événement est l'agression d'un jeune de 16 ans originaire de la rive droite. Le constat est que les personnes en lien avec l'agression sont des visages connus, des jeunes du quartier en décrochage scolaire.

Cette dynamique particulièrement malsaine cause de nombreux problèmes depuis quelques années, et s'accroît avec le temps. Les statistiques 2023 ont permis d'obtenir de la part de l'état-major de la police cantonale et de la Conseillère d'État Mme Kast l'attention revendiquée depuis longtemps et le soutien nécessaire.

M. Kilcher pense cependant que la population problématique est très ciblée, il n'est donc pas possible de généraliser un état de décrépitude du quartier dans son ensemble. Il serait injuste de le qualifier ainsi vis-à-vis de toutes les personnes qui y vivent et font vivre le centre de la commune. Le CA a réitéré son courrier à l'attention de Mme la Conseillère d'État pour poursuivre l'engagement nécessaire et obtenir l'appui de la police cantonale. Un nouveau contrat localisé de quartier est en cours de négociation, que le CA espère aboutir d'ici octobre. Les polices municipale et cantonales travaillent néanmoins déjà sur la zone, en s'appuyant notamment sur l'article 53 Lpol, qui permet l'exclusion sectorielle de jeunes sur une zone prédéfinie pour éviter les attroupements et disposer d'outils de sanction que le code pénal ne permet pas d'appliquer pour des mineurs à l'heure actuelle.

Les mesures prennent donc forme, mais **M. Kilcher** avoue que la complexité de la situation mêlée à l'agilité et l'élasticité de cette population rendent les enjeux de la police difficiles.

Le troisième événement est le fruit d'une scène de ménage dans un couple qui a mené au jet de mobilier par la fenêtre. La voirie a tout débarrassé et le mari est venu le lendemain récupérer quelques affaires. Il s'agit d'une conjonction malheureuse, mais qui n'a rien à voir avec les événements de la place de Graveson.

M. da Silva ajoute que l'incendie suivant le déversement de meubles depuis le troisième étage a été maîtrisé par les APM, et non le service incendie ou la police cantonale comme il a été relaté dans la presse. **M. da Silva** souligne l'important travail de fond effectué. À titre d'information, il a récemment donné carte blanche au service de la cohésion sociale d'entrer en contact direct avec le SPMI, le SPI et le service d'application des peines pour voir comment tisser les profils des jeunes identifiés, qui sont déjà suivis par d'autres instances cantonales. Le service communal participe donc à la récolte d'informations et retisse l'ensemble du réseau autour de ces jeunes, aussi afin de trouver des solutions en termes de prévention et d'encadrement social et médical. Ce travail va bien au-delà des prérogatives du service, mais **M. da Silva** tenait à le souligner pour montrer que l'administration cherche toutes les solutions possibles pour encadrer au mieux ce groupe et limiter son pouvoir de nuisance.

M. da Silva regrette toutefois qu'aucune plainte n'ait été déposée après l'agression du jeune de 16 ans, un phénomène symptomatique de la situation. Il s'agit ainsi d'une énième affaire classée dans les dossiers de la police cantonale, et un problème fondamental. Les agresseurs sont connus ou du moins fortement supputés, des profils ont été dressés, et ces éléments permettraient d'aller plus loin que ce qui est fait aujourd'hui. Il est ainsi frustrant de ne pas pouvoir amorcer un déclic qui devient plus que nécessaire.

Il existe, à Thônex et ailleurs, une plus grande facilité à exposer les événements sur les réseaux sociaux, parfois de manière très biaisée et incomplète, qu'à déposer plainte.

M. da Silva invite d'ailleurs les CM à ne pas alimenter une psychose parfois illégitime.

Quant à la dame dont la mère âgée a été agressée, elle sera reçue cette semaine par la police municipale et un suivi administratif sera effectué par le secrétariat du Conseil administratif pour veiller que satisfaction a été donnée à sa demande.

M. Knörr relève une progression des agressions et pense que la commune subit les conséquences des deux dernières législatures qui préconisaient le « tout social ». Un groupe défendait bec et ongles les correspondants de nuit, qui ne sont pas à même de résoudre un tel problème selon M. Knörr, même avec la meilleure volonté du monde. Il est aussi incorrect d'accuser uniquement la presse d'exagération. L'UDC avait proposé une motion, refusée, demandant l'augmentation de la sécurité par l'envoi d'agents dans les écoles. Le fait est que les agressions sont passées de 7 à 56 entre 2022 et 2023. **M. Knörr** demande si le CA envisage d'augmenter encore et encore les effectifs de la police municipale.

M. Uehlinger explique qu'une rixe répétée chaque weekend entre les mêmes acteurs est différente d'une situation où différents acteurs sont impliqués chaque semaine, et c'est ce qui est reproché aux journalistes. Il faut donc faire attention avec les statistiques, et Mme Kast l'a reconnu lors des rencontres avec le CA. Une grande partie des statistiques remontées sont des faits récurrents de personnes connues. Tout le monde connaît quelqu'un qui s'est fait vandalisé, passé à tabac ou détrossé. M. Uehlinger avance cependant qu'aucune personne de son entourage n'a été victime d'agression depuis une année et demie, alors qu'il a beaucoup de clients sur Thônex. Il ne faut pas croire que chaque rixe en est une nouvelle, avec des nouvelles personnes incriminées. Il faudra donc faire très attention à cette statistique, qui doit être présentée par des gens compétents et non des journalistes qui utilisent des chiffres sans savoir ce qu'il y a derrière, ce qui peut être particulièrement dangereux au niveau de l'information et de la notion d'insécurité, alors qu'il s'agit surtout de règlements de comptes entre mêmes individus. Le nombre peu élevé de plaintes est aussi le fruit de ce phénomène, car ces personnes n'ont pas tendance à se dénoncer entre elles.

M. Kilcher rappelle que l'effectif de la police municipale a été renforcé par deux agents, et le budget pour le troisième a été complété. Il n'y aura pas d'autre engagement cette année au niveau municipal. Pour rappel, le Canton de Genève est un des plus centralisateurs de Suisse. La plupart des compétences sont entre les mains de la police cantonale, et l'amélioration à viser est le rapatriement de ces ressources sur le territoire des Trois-Chênes.

M. Bickel rappelle que l'inscription au repas de fin d'année prend fin demain et invite ses collègues à le faire. Il s'enquiert également de la situation de l'auberge de Fossard, dont la propriétaire est décédée.

M. da Silva indique la commune suit le dossier de près. Des tractations sont en cours entre les ayants-droits de la parcelle, mais n'ont pas abouti à quelque chose de concret pour le moment.

Mme Menoud revient sur la sécurité et remercie le CA d'avoir déjà entamé certaines démarches de sécurité. Elle estime avoir tiré la sonnette d'alarme du quartier Curé-Desclouds depuis qu'elle est entrée au CM. Selon elle, il y a une agression par semaine et il n'est plus possible de promener le chien librement ou d'aller prendre le bus en sécurité. Elle-même s'est retrouvée devant sa porte dévissée après un CM, et sa boîte aux lettres est tout le temps pliée.

M. da Silva remarque que nombre des faits énoncés par Mme Menoud relève de la sphère privée. À titre d'exemple, l'épicerie qui a fait l'objet de cambriolages répétés a toujours la même armature, les mêmes stores et les mêmes vitres depuis 2012. Il existe un manque manifeste d'engagement de la part des propriétaires privés qui est flagrant. La commune ne peut être le récipiendaire de toutes les doléances et assumer la responsabilités de tous les changements, d'autant plus lorsqu'il s'agit de foncier privé. Certains grands propriétaires n'entretiennent, ne sécurisent et ne réparent pas convenablement leurs bâtiments. Il existe donc un laisser-aller et un désengagement des privés, alors les loyers sont dirigés vers eux et non la commune.

M. da Silva remarque que Mme Menoud n'a pas posé de questions ou fait de proposition alors que le présent point 19 est dédié à cela. Il se permet de demander à Mme Menoud si elle a déposé plainte suite aux vols/tentatives d'infraction dont elle dit avoir été victime. Cette dernière répond par la négative, et justifie sa réponse par le fait que la régie a fait réparer la porte. Concernant l'épicerie, la vitre a encore été cassée la semaine passée.

Mme Mancini a remarqué une plantation de maïs dans le parc Picasso/chalet Nicolas et demande des informations à ce sujet. En outre, elle s'enquiert de savoir s'il existe un retour/des statistiques sur l'utilisation des casiers à jeux évoqués dans la motion.

M. Kilcher explique que la plantation est conçue pour créer un labyrinthe. Concernant les box/casiers, leur utilisation est en augmentation. Celui du Bois-des-Arts est le plus utilisé, Pont-Bochet se situe dans la moyenne cantonale d'une utilisation par jour, et les autres sont un peu en-dessous.

M. Knörr a reçu une invitation des SIG pour visiter une installation solaire et demande plus de renseignements sur la société Helios. **M. Uehlinger** répond qu'il s'agit d'un des fournisseurs principaux de panneaux solaires sur la commune, un partenaire qui est déjà venu faire des présentations en commission et s'occupe principalement de petites structures de proximité comme Pont-Bochet.

M. Calame demande si une plainte a été déposée auprès du Ministère public pour dégradation de mobilier public suite aux nombreux affichages sauvages dans les abribus de la commune. **M. Kilcher** répond par l'affirmative en précisant que les plaintes sont toujours déposées dans ces cas.

M. Thomas rebondit sur les propos de M. Calame en indiquant que les auteurs semblent avoir été appréhendés par les APM au carrefour de la route de Thônex et de l'avenue Tronchet, avec les affiches et la colle. Il demande confirmation ou infirmation de cette information. **M. Kilcher** répond qu'il ne commente pas les opérations.

20. Divers

M. Stark offre ses remerciements à qui de droit concernant la remise de la chaîne à la promenade des Oiseaux. Toujours au même endroit, il s'enquiert de la date des débuts des travaux. **M. Kilcher** indique qu'ils commenceront mi-juillet. Finalement, **M. Stark** remercie et félicite le Conseiller municipal Sébastien Thomas qui est intervenu lors de l'agression du jeune.

M. Knörr demande si la signalisation peut être changée à l'entrée du chemin Chantemerle/chemin de la Bléchette en une interdiction totale de circuler à tous les véhicules, vélos compris. **M. da Silva** prend le point mais indique que l'aménagement prévu est plus que compromis étant donné la levée de bouclier locale entre ceux qui veulent réglementer le stationnement, mettre des places bleues et inviter les APM à sanctionner, et ceux qui s'inquiètent de l'arrivée des places et des sanctions. Il s'agira donc de régler ce désaccord entre voisins avant d'envisager une modification de signalisation, voire de poursuivre le projet de réaménagement étant les réticences.

Mme Raiöla invite le CA à démontrer de l'empathie envers les personnes qui viennent se plaindre de la sécurité dans leur quartier, à valider leurs émotions, particulièrement l'incertitude, et les rassurer sur les mesures prises.

Le Président se réjouit de voir ses collègues lors des prochaines festivités scolaires et leur souhaite un excellent été.

La séance est levée à 22h56.